

COVID-19 : Appel au civisme pour la réouverture des déchèteries

A compter de ce mercredi 29 avril, si les sept déchèteries gérées par Troyes Champagne Métropole rouvrent leurs portes, il est demandé aux usagers de ne se rendre sur les sites qu'en cas de nécessité, dans un esprit de responsabilité. A Troyes, les six sites de distribution de masques alternatifs seront fermés vendredi 1er mai, en raison du jour férié. La distribution en porte-à-porte pour les personnes de plus de 70 ans est également suspendue ce jour-là. Côté écoles, et avant la reprise des cours souhaitée par le Gouvernement début mai, les parents d'élèves des écoles troyennes sont invités à donner leur avis sur ces réouvertures de classes.

o Réouverture des déchèteries

Fermées depuis le début du confinement, les sept déchèteries de Troyes Champagne Métropole (Bucey-en-Othe, La Chapelle Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Sainte-Savine, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Lyé et Vauchassis) rouvrent à compter de ce mercredi 29 avril aux horaires et jours habituels.

Afin de ne pas provoquer de files d'attente trop importantes et de ne pas encombrer les sites, rendant impossible le respect de la distanciation sociale entre usagers et avec les personnels présents sur place, Troyes Champagne Métropole compte sur la discipline et l'esprit de responsabilité de chacun, invitant les usagers à ne pas se précipiter dès l'ouverture des déchèteries. Ainsi, pour que les services de déchèterie puissent fonctionner dans les meilleures conditions, merci de ne vous rendre sur place qu'en cas de nécessité et en respectant les consignes suivantes afin de limiter les risques encourus par les agents présents dans ces déchèteries, par les personnes qui s'y rendent, mais aussi pour le bon fonctionnement des sites :

Ainsi, l'accès est gratuit et strictement limité aux particuliers selon les règles suivantes :

- Les véhicules dont le **premier chiffre de la plaque d'immatriculation** est pair (XX 024 XX ou 2 4 XX 10) sont autorisés à se rendre à la déchèterie les jours pairs de chaque mois (2, 4, 6, etc.) ;
- Les véhicules dont le **premier chiffre de la plaque d'immatriculation** est impair (XX 135 XX ou 13 XX 10) sont autorisés à se rendre à la déchèterie les jours impairs de chaque mois (1,3, 5, etc.).

Pas plus d'un passage par semaine ne sera autorisé et une seule personne par véhicule sera acceptée. En cette période de confinement, les utilisateurs des déchèteries doivent se munir d'une **attestation de déplacement dérogatoire** en ayant coché la case : « Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

A l'intérieur de chaque déchèterie, le dépôt d'encombrants et de déchets aura lieu comme suit :

- Accueil par deux agents qui orientent les usagers et régulent la circulation ; - **Trois véhicules**

maximum autorisés à l'intérieur de la déchèterie. Chaque usager doit attendre dans son véhicule avant d'accéder aux quais de déchargement. Une sortie de véhicule permettant l'entrée d'un nouveau, il sera demandé de procéder rapidement aux dépôts des déchets suivant les indications données par l'agent ; - Obligation de **respecter la distanciation sociale** entre usagers et personnel encadrant (2 mètres minimum) et les gestes barrières en vigueur ; - **Port d'un masque et de gants fortement conseillé** (*a minima* se couvrir le bas du visage) ; - **Aucun véhicule de plus d'1,90 mètre de hauteur** autorisé, les barrières de hauteur restant fermées ; - **Déchargement des déchets uniquement assuré par les usagers**, sans l'aide des agents présents sur place ; - Aucun matériel ne pourra être mis à disposition (diable, pelle, balai, brouette...).

Une fois le déchargement réalisé, interdiction de stationner dans ou devant la déchèterie. Bien évidemment, le déchargement de déchets devant la déchèterie est strictement interdit.

Afin de limiter les risques sanitaires et d'optimiser la rotation à l'intérieur des sites, il est demandé aux usagers, **avant de se rendre en déchèterie**, de : - S'assurer du caractère indispensable de leur déplacement. S'il est possible de patienter quelques jours pour atteindre la date annoncée de déconfinement (lundi 11 mai), cela est préférable. L'objectif est d'éviter une fréquentation trop importante et une attente prolongée à l'entrée de la déchèterie ; - Trier leurs déchets par catégorie, afin de décharger ces déchets plus efficacement et de rester le moins de temps possible sur place ; - Reporter l'évacuation des objets lourds et très encombrants à une date ultérieure.

o Salubrité publique

A Troyes, 14 113 masques textiles ont été distribués aux habitants entre mercredi 22 et lundi 27 avril au soir.

Porte-à-porte (personnes de plus de 70 ans) : 1 797 masques distribués

COSEC des Sénardes : 1 436 masques distribués

Centre René-Peltier (Chartreux) : 1 994 masques distribués

Maison de quartier des Marots : 2 235 masques distribués

COSEC des Vassaulles : 1 490 masques distribués

Salle Omnisports (Point du Jour et Jules-Guesde) : 1 763 masques distribués

Restaurant du Parc des Expositions - Le Cube (centre-ville) : 2 117 masques distribués

Le Drive mis en place sur le parking du Cube - Troyes Champagne Expo pour les habitants quel que soit leur quartier a distribué 1 281 masques.

Pour lutter collectivement et plus efficacement contre le COVID-19, Troyes Champagne

Métropole a décidé, début avril et en concertation avec les maires de l'agglomération, de doter en masques les habitants de son territoire. 150 000 masques textiles, lavables et réutilisables, dits alternatifs, ont ainsi été commandés à des fournisseurs locaux. Ces masques sont à destination de tous les habitants du territoire âgés de plus de 10 ans, en commençant par les personnes de plus de 50 ans, plus fragiles.

Samedi 25 avril, 40 000 masques ont été livrés aux 80 communes de Troyes Champagne Métropole (hors Troyes) par les militaires du 5e Régiment de Dragons et des agents de TCM.

Pour information, les distributions de masques textiles, lavables et réutilisables, dits alternatifs, seront suspendues à Troyes vendredi 1er mai, tant en porte à porte, qu'au drive ou dans les 6 centres de distribution de quartier, pour cause de jour férié. Elles reprendront lundi 4 mai selon les mêmes modalités.

o **Scolarité**

Retour des élèves dans les écoles troyennes

535 familles, représentant 764 enfants, ont déjà répondu à la consultation de la Ville de Troyes les invitant à donner leur avis sur la réouverture des salles de classe à Troyes, et à dire si elles envisagent de remettre leur(s) enfant(s) à l'école à partir de début mai. Pour rappel, afin de mieux appréhender l'organisation éventuelle d'un retour des enfants à l'école, et dans l'attente des précisions de l'Etat concernant celui-ci, la Ville de Troyes, après avoir échangé avec les représentants élus des parents d'élèves dans chacune des écoles publiques troyennes, a mis en place une consultation.

Les parents d'élèves ont **jusqu'au jeudi 7 mai** pour faire part de leur avis. Les parents n'ayant pas reçu de mail peuvent se rendre sur le portail Famille pour répondre aux questions « Retour des élèves à l'école ».

Attention : il ne s'agit que d'une consultation, elle ne se substitue en aucun cas aux mesures de l'Etat.

Famille.troyes.fr

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr